



inform **CONTACT**

NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

N 54

Juillet – Septembre 2006

Le message de la CGS

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la Confédération générale des syndicats, s'est adressé avec un message de salutation aux participants de la session de fond du Conseil économique et social de l'ONU tenue du 3 au 28 juillet à Genève.

Le message souligne que la CGS et ses organisations membres soutiennent l'idée de l'élaboration des stratégies nationales visant à éliminer la pauvreté et le phénomène des "travailleurs pauvres", de l'adoption des programmes du travail décent pour tous, basés sur les valeurs du plein emploi productif, du droit au travail, de la protection sociale et du dialogue social. La CGS espère que la communauté mondiale sous les auspices de l'ONU fera tout pour que les problèmes du développement social restent au centre des efforts de l'humanité afin de réaliser avec succès "Les buts du développement au seuil du millénaire".

Les syndicats des pays de la CEI luttent avec esprit de suite pour l'amélioration de la situation des travailleurs de notre région utilisant dans ce but l'organisation des actions de protestation, l'activité dans les commissions tripartites et aux parlements, faisant appel,

en cas de nécessité, aux organes exécutifs et judiciaires.

"Nous espérons, – souligne le message – que le bilan de la session de l'ECOSOC nous aidera à garantir pour tous les travailleurs des pays de la CEI des conditions du travail et de la vie dignes".

Azerbaïdjan: la convention tripartite générale est signée

Le gouvernement d'Azerbaïdjan, la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan et la Confédération nationale des organisations des employeurs de la République ont signé en juillet une nouvelle Convention collective générale pour les années 2006-2007.

Les parties se sont chargées des obligations liées à la résolution des problèmes sociaux, de l'élimination de la pauvreté, de la baisse du niveau de chômage, de l'amélioration des conditions de travail et de la hausse des revenus de la population.

La Convention détermine les orientations principales de l'amélioration de la situation sociale dans le pays, de la construction des établissements d'enseignement et de santé, de l'introduc-

tion d'un système moderne d'aide sociale ciblée. Une attention particulière est prêtée à l'opportunité des paiements par des entreprises des impôts et des cotisations à la sécurité sociale obligatoire.

Dans le domaine économique la Convention prévoit le développement ultérieur de la production et de l'écoulement des produits nationaux, la création de nouveaux emplois. La Convention détermine aussi les obligations concrètes des signataires quant à l'augmentation des salaires, des revenus de la population et des pensions de retraite.

La proposition, avancée par la Confédération des syndicats, sur la création des syndicats et leur fonctionnement sans entraves dans toutes les entreprises étrangères implantées dans la République a été acceptée. Pour la mise en oeuvre des conventions et des accords de branche il a été recommandé aux employeurs d'assigner à ces buts d'au moins 0,15% de la masse salariale.

Arménie: les syndicats et le nouveau Code du travail

Le nouveau Code du travail de la République adopté récemment en Arménie, stipule que les conventions collectives signées aux entreprises ne peuvent pas aller à l'encontre du Code du travail et altérer les conditions du travail prévues par la législation ou par d'autres actes normatifs.

Actuellement, la Confédération des syndicats d'Arménie (CSA) prête une attention particulière à la signature des accords collectifs dans les entreprises tout en aidant dans ce sens les syndi-

cats de base. La Confédération a élaboré un accord collectif cadre pour les entreprises de différentes formes de propriété ainsi qu'un contrat du travail cadre qui est obligatoire dans la République pour toutes les relations de travail individuelles.

Conformément au Code du travail la Confédération des syndicats a élaboré et a présenté au gouvernement plusieurs actes normatifs concernant les enquêtes sur les accidents du travail, la création dans les entreprises des commissions d'hygiène et de la sécurité du travail, etc.

La CSA organise pour les travailleurs des consultations gratuites sur les problèmes de la législation du travail, aide à formuler les demandes de poursuites en justice en cas de licenciement abusif et d'indemnisation en cas d'accident du travail. Le nombre des recours des travailleurs à l'aide des syndicats augmente.

A présent la Confédération des syndicats d'Arménie fait tout le nécessaire pour que le Gouvernement adopte sans délai le panier de la ménagère et le minimum vital national.

Bélarus: la réunion du Conseil de la FSB

Le Conseil de la Fédération des syndicats de Bélarus a analysé à sa réunion tenue à Minsk en juillet l'activité de la centrale après son Ve Congrès.

Léonide Kozik, président de la FSB, intervenant à la réunion, a souligné que la Fédération après son dernier congrès a fait pas mal des choses, cependant il y a des forces dans la société bélarusse qui sont irritées par l'in-

fluence grandissante des syndicats, membres de la centrale.

Les représentants de la FSB participent aux organes de gestion d'Etat en essayant d'y défendre les intérêts vitaux des travailleurs. Les dirigeants des syndicats sectoriels de la FSB sont membres de collèges de 14 ministères et de 3 comités d'Etat.

“L'année dernière nous avons obtenu, a souligné Kozik, l'augmentation du SMIG jusqu'à minimum vital. Pour le budget d'Etat de 2007 nous avons proposé l'augmentation du SMIG jusqu'à 1,2 du minimum vital”.

L'activité de la Fédération vise à perfectionner le dialogue social surtout dans les villes et les régions. Actuellement, la centrale a fait la proposition d'étendre la Convention collective générale et les accords tarifaires à toutes les entreprises du pays peu importe ont-elles signé ces documents ou pas.

Bélarus: intensifier l'activité des syndicats dans la sécurité du travail

Le Présidium de la FSB a discuté de l'activité de l'inspection technique du travail de syndicats durant le premier semestre 2006.

Au premier juillet 2006 le nombre d'inspecteurs techniques des syndicats chargés de la sécurité du travail a atteint 80. Durant les premiers six mois ils ont contrôlé 2 181 entreprises et établissements et ont remis aux employeurs 1 872 précriptions qui les obligent à éliminer 25 173 violations des normes de la sécurité du travail.

Selon les syndicats la sécurité du travail aux entreprises et aux établisse-

ments non publiques est au bas niveau. La raison principale en est que les dirigeants et les personnes responsables pour la sécurité du travail n'ont pas été contrôlés d'une façon adéquate en matière de leurs connaissances des normes de la sécurité du travail. Les travailleurs non plus ne sont pas instruits aux normes de la sécurité du travail ce qui aggrave la situation.

La FSB se propose d'intensifier l'activité des inspecteurs techniques des syndicats dans ces entreprises.

Géorgie: le programme d'assurance chômage

L'Union des syndicats de la Géorgie, ensemble avec la compagnie d'assurance “GPI-Holding”, se propose d'organiser un programme conjoint d'assurance des risques socaux.

Le programme d'assurance protégera les travailleurs et leurs familles par l'indemnisation fixée en cas de perte involontaire de l'emploi. Chaque membre du syndicat, ayant perdu son emploi, aura pendant les 10 premiers mois, nécessaires pour trouver un nouvel emploi, une indemnisation de 150 laris.

Selon Géorguïy Kvirikadzé, directeur général du “GPI-Holding”, on est en train de créer en Géorgie une nouvelle convention générale d'assurance chômage ce qui est très important pour les salariés géorgiens, membres des syndicats. Il est clair, a souligné le dirigeant du “GPI-Holding”, que l'assurance des syndiqués en cas de perte de l'emploi ne compensera pas leurs préjudices moraux, mais créera au moins pour eux une certaine garantie matérielle.

“GPI-Holding” a reçu durant le premier semestre de 2006, 8 183 617 laris comme primes d’assurance. En même temps, il a couvert des dommages durant le premier trimestre de l’année en cours pour la somme de 3 008 763 laris, pour le deuxième trimestre pour la somme de 842 529 laris.

Kazakhstan: les responsables de la mort des gens doivent être traduits en justice

Le 20 septembre à 8 h 56 un coup de grison suivi d’un incendie a eu lieu dans la mine “V.I. Lénine” appartenant à la multinationale “Mittal Steel Temirtau”. Cette mine se trouve dans la région de Karaganda du Kazakhstan. 368 personnes se trouvaient en ce moment dans la mine à une profondeur de 620 mètres. Plus de 300 mineurs ont pu monter à la surface eux-mêmes, 41 mineurs ont péri et 6 personnes ont été hospitalisés.

Le 21 septembre la Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan a fait une déclaration qui dit: “La FSRK exprime ses profondes et sincères condoléances aux parents et aux proches des mineurs morts. Les syndicats ont pris la décision de porter un secours matériel solidaire aux familles des mineurs morts.

C’est déjà le deuxième accident durant les deux dernières années qui a provoqué la mort en masse dans les mines de la compagnie “Mittal Steel Temirtau”, dont la direction n’est pas capable de garantir aux mineurs un travail en sécurité.

Le milliardaire britannique Lakschmi Mittal vit tout à son aise au Kazakhstan. Les droits de travail prévus par la

Constitution en vigueur sont régulièrement violés dans ses entreprises minières, les normes de la sécurité du travail ne sont pas respectées, la grande partie de l’équipement est désuète et demande une rénovation urgente, les vestiaires sont au-dessous de toute critique.

Les salaires des mineurs et des métallurgistes de “Mittal Steel Temirtau” sont les plus bas dans le secteur industriel de l’économie de la République, ainsi que par rapport aux autres entreprises de cette multinationale.

La FSRK a protesté catégoriquement auprès du gouvernement du Kazakhstan pour sa complaisance vis-à-vis du propriétaire de la mine et a proposé de créer une commission avec la participation des syndicats pour vérifier dans les entreprises de la multinationale le respect du Code du travail et des normes de la sécurité du travail.

Moldova: les syndicats contestent la décision du gouvernement

La Confédération des syndicats de la République de Moldova a exprimé son désaccord quant au nouveau Règlement du gouvernement sur le calcul du minimum vital.

La direction de la CSRM a souligné que le nouveau Règlement affaiblira dans certains cas la protection sociale de la population et se fera sentir d’une façon néfaste sur les calculs des garanties sociales minimales: salaires, pensions, bourses d’études et plusieurs autres indemnités.

Il n’est pas clair pour quelles raisons les rédacteurs du décret du gouvernement affirment que la valeur énergi-

que du panier alimentaire de la ménagère a augmenté si le Règlement adopté réduit les normes pour la plupart des produits de ce panier.

La CSRM a exprimé son regret que le gouvernement continue d'adopter des actes normatifs qui touchent les intérêts des salariés sans consultation préalable avec les partenaires sociaux.

Russie: les futurs retraités sous la protection de syndicats

Mikhail Chmakov, président de la FNPR, a souligné dans son interview à la radio "Mayak" qu'une partie des employeurs ne cotisent pas en pleine mesure (ou ne cotisent pas du tout) aux caisses de retraite. Pour cette raison les travailleurs ne peuvent pas recevoir la pension de retraite qui correspond à leurs ancienneté et salaire.

Il a mis en relief que les syndicats ont la possibilité d'effectuer un contrôle efficace sur le paiement opportun et régulier des cotisations. Selon Chmakov, "normalement, les syndicats de base contrôlent le travail des comptabilités des entreprises dans leurs paiements aux caisses de retraite. On enregistre les non-payements des cotisations surtout dans les unités de production où les syndicats de base n'existent pas".

Chmakov considère que la Russie n'accomplit pas les recommandations de l'Organisation internationale du travail (OIT) qui stipulent que le coefficient de remplacement du salaire par la pension de retraite ne doit pas être au-dessous de 40%. "A notre grand regret, ce coefficient qui a été en Russie en 2002 de 32%, a baissé maintenant jusqu'à 27%. C'est inadmissible", a souligné le leader syndical.

Russie: la réunion du Comité Exécutif de la FNPR

La Fédération des syndicats indépendants de la Russie a tenu une réunion de son Comité Exécutif le 23 août 2006 à Moscou.

Les membres du Comité Exécutif ont discuté de la question "Les préparatifs du VIe congrès de la FNPR". Il a été souligné à la réunion que pratiquement toutes les organisations membres tiendront leurs congrès et conférences statutaires avant le congrès de la centrale.

Vers le 23 août 352 personnes représentant 50 organisations membres de la FNPR ont été déjà élus comme délégués au congrès.

La réunion a aussi discuté de "L'activité de l'inspection technique des syndicats en 2005". Certaines tendances positives de la baisse du nombre des accidents du travail ont été signalées dans 53 régions de la Russie, dans le complexe agro-industriel, dans la branche forestière, dans les entreprises des transports et de télécommunication et dans le secteur public. Les membres du CE ont exprimé leur inquiétude quant au nombre grandissant des accidents mortels par rapport à 2004 dans 30 régions de la Fédération de Russie.

La décision d'intensifier la coopération des inspecteurs techniques des syndicats avec l'Inspection technique d'Etat et les organes exécutifs régionaux a été adoptée.

Russie: les amendements au Code du travail

Les amendements au Code du travail de la Russie sont entrés en vigueur en octobre dernier.

A. Sourikov, vice-président de la FNPR, en commentant ces changements a souligné que le paragraphe du Code "Le dialogue social" qui détermine et précise la signature des conventions et des accords collectifs aux entreprises avait été sérieusement remanié. Parfois, les lois et les textes d'application sont adoptés par les pouvoirs sans consultation préalable avec les travailleurs et leurs organisations syndicales. Actuellement, conformément à l'article 35 "prime", tous les organes du pouvoir avant l'adoption d'une loi ou d'un texte d'application sont obligés de les présenter pour la discussion à la commission tripartite pour les relations sociales et de travail.

L'article 410 du Code du travail détermine le mécanisme de l'adoption par les travailleurs d'une décision d'entamer une grève. Pour cela il fallait qu'au moins les deux tiers du collectif du travail participent à une réunion ou à une conférence.

Du moment que parfois il est bien difficile, pour la raison des distances qui séparent les unités de production, de rassembler les deux tiers des travailleurs, la FNPR a réussi d'amender cette article. Actuellement, pour prendre le décision d'entamer une grève il suffit de rassembler la moitié plus une personne du collectif du travail.

Un amendement important a été aussi apporté à l'article 236 du Code du travail. Conformément à cet amendement l'employeur doit indemniser le travailleur pour tout retard dans le paiement des salaires, des allocations pour le congès et tout autre paiement indépendamment de la raison pour laquelle ce retard a eu lieu.

Tadjikistan: les syndicats se préparent à l'hiver

La Fédération des syndicats de la République du Tadjikistan prête une attention particulière à la préparation de l'économie nationale et de la sphère social à l'hiver.

Les syndicats ont mobilisé leur inspection du travail et leurs militants pour préparer ensemble avec les dirigeants des entreprises les unités de production et les services communaux pour la période hivernale.

A la date du 1er août déjà l'inspection du travail des syndicats a contrôlé la préparation à l'hiver de 300 entreprises et établissements indépendamment de leur forme de propriété. Comme résultat, les employeurs ont reçu plus de 1 500 prescriptions des syndicats qui les obligent à éliminer les défauts et à réaliser toutes les initiatives nécessaires pour une bonne préparation à la saison d'hiver.

Ukraine: le gouvernement a choisi la voie de confrontation

Le Présidium de la Fédération des syndicats d'Ukraine (FSU) a pris la décision à sa réunion de 21 juillet 2006 d'entrer en conflit collectif du travail avec le Cabinet des ministres d'Ukraine pour le mettre dans l'obligation d'agir dans les intérêts des travailleurs et de leurs familles.

La cause de cette décision de la centrale syndicale est l'adoption par la Commission nationale de l'énergie d'Ukraine d'un décret sur la nouvelle hausse de 25% des tarifs d'électricité.

Auparavant, la FSU a demandé le Cabinet des ministres de suspendre l'adoption des décrets sur la hausse des tarifs de gaz, d'électricité, de billets de train et de services des télécommunications. En même temps, les syndicats ont demandé que tous ces changements de prix aillent de pair avec les mesures supplémentaires pour la protection sociale des travailleurs et de leurs familles.

Ukraine: les syndicats revendiquent la couverture des arriérés de salaires

En septembre les arriérés de salaires en Ukraine ont atteint le chiffre d'un bn 89 millions de hrivnas.

La situation la plus critique s'est créée dans les régions de Transcarpatie, de Kharkov, d'Odessa, de Zaporojié et d'Ivano-Frankovsk. Les syndicats ont entamé plus de 3 000 actions en justice pour le retard dans le paiement de salaire, ils ont exigé de couvrir pleinement les arriérés de salaires.

Ukraine: un dialogue difficile continue

Une rencontre entre O. Yourkine, président de la FSU, et V. Yanoukovitch, Premier ministre de la République d'Ukraine, a eu lieu à Kiev le 8 août 2006. Il a été question de la signature de la nouvelle Convention nationale générale et de la protection sociale de la population dans les conditions de la hausse des prix et des tarifs.

En même temps il y a eu des consultations avec les dirigeants syndicaux au ministère du Travail et de la Politique sociale. Les consultations ont concerné

la participation des syndicats à l'élaboration du programme d'actions du gouvernement et du budget d'Etat pour 2007.

En septembre, O. Yourkine s'est adressé avec une lettre au Conseil national de sécurité et de défense par laquelle il a demandé de discuter à la réunion du Conseil de la protection sociale de la population dans les conditions de la hausse brusque des prix d'électricité, de gaz et de services communaux. La lettre souligne que: "si l'Etat n'entreprend pas des mesures urgentes pour arrêter la hausse de prix et de tarifs et n'établit pas des compensations pour la population, il faudra s'attendre à des actions de protestation de masse qui pourraient être utilisées par certaines forces politiques".

Ukraine: l'aide aux familles des mineurs morts

Le Présidium de la Fédération des syndicats d'Ukraine à sa réunion de 21 septembre a pris la décision d'assigner au Comité syndical de la "Mine Zassiadko" 25 000 hrivnas comme aide matérielle aux familles des mineurs morts et blessés. Le Présidium s'est aussi adressé à tous les syndicats d'Ukraine pour demander d'aider le Comité syndical de cette mine.

Un coup de poussier a eu lieu à la "Mine Zassiadko" le 20 septembre à une profondeur de 1 078 mètres. 13 mineurs ont perdu leur vie et 60 mineurs ont été blessés et hospitalisés.

Le Cabinet des ministres d'Ukraine a assigné 1,5 millions de hrivnas pour éliminer les dégâts causés par l'accident.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
117119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(095) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(095) 952-2782
+7(095) 938-8649
E-MAIL: inter@vkp.ru
SITE INTERNET: www.vkp.ru

**LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.**

**SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.**

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

**LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,
D'AZERBAÏDJAN, DE BIÉLORUSSIE, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDAVIE,
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN, D'OUZBÉKISTAN, D'UKRAINE,
AINSI QUE 32 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.**

**LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.**

**LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE L'ASSAMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DES ÉTATS DE LA CEI,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.**

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

**LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.**

LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.

MIKHAÏL CHAMAKOV EST PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

CHER LECTEUR,
Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre, les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:
www.vkp.ru